



Association des pharmaciens  
des établissements de santé du Québec

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## **Impasse dans la négociation de leur entente de travail** **Les pharmaciens d'établissements de santé s'impatientent** **devant le manque de sérieux du gouvernement**

**MONTREAL, le 6 décembre 2021** – Les négociations entourant le renouvellement de l'entente de travail des pharmaciens des établissements de santé du Québec ([A.P.E.S.](#)), qui est échue depuis plus d'un an et demi, tournent en rond et la patience des pharmaciens d'établissements a atteint sa limite. En effet, la demande principale de l'A.P.E.S., qui est la pérennisation des mesures de rémunération dites « temporaires », ne fait même pas partie du mandat des représentants de la partie patronale, faute d'orientation en ce sens de la part des autorités politiques. C'est pourquoi l'A.P.E.S. demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, d'intervenir pour dénouer cette impasse.

Rappelons que la pérennisation des mesures temporaires, lesquelles constituent de 20 % à 50 % du salaire des pharmaciens d'établissements, est l'enjeu central des négociations et que ces mesures de rémunération sont versées depuis plus de dix ans.

« L'efficacité des mesures et leur pertinence ont été reconnues par le ministère de la Santé et des Services sociaux lui-même dans un rapport conjoint avec l'A.P.E.S. déposé à l'automne 2019. Et à raison, puisque ces mesures ont notamment permis d'augmenter les soins et services pharmaceutiques aux patients en allongeant la semaine de travail des pharmaciens d'établissements d'environ 10 %. Elles ont également contribué à favoriser le recrutement. Qu'attend donc le gouvernement pour les pérenniser ? », demande Linda Vaillant, directrice générale de l'A.P.E.S.

### **Une requête ignorée à maintes reprises**

Depuis le début des négociations, l'A.P.E.S. a maintes fois exprimé que la demande de pérenniser les mesures temporaires est incontournable, que ce soit dans les échanges formels du processus de négociations, publiquement ou lors de communications avec le gouvernement, la plus récente étant une correspondance adressée aux ministres Dubé et LeBel le 29 octobre dernier.

Malgré cela, lors de la séance de négociations qui s'est déroulée le 25 novembre dernier, les représentants de la partie patronale ont mentionné que leur mandat n'avait pas changé à la suite de la lettre envoyée aux deux ministres. En effet, ceux-ci n'ont jamais obtenu le feu vert des autorités politiques de régler cette question pourtant simple et évidente.

### **Une pénurie qui dure depuis 20 ans**

La pérennisation des mesures temporaires constitue une partie de la solution pour contrer la pénurie de pharmaciens d'établissements dans les hôpitaux et les CHSLD, qui dure depuis près de 20 ans. En effet, un salaire fiable et prévisible est la base pour attirer la relève. Il est aussi impératif de veiller à ce que la rémunération soit compétitive avec celle offerte aux pharmaciens salariés des pharmacies privées, puisqu'un écart de rémunération majeur a alimenté, dès les années 2000, la pénurie d'effectifs que l'on s'efforce toujours de renverser.

Les mesures que l'A.P.E.S. demande de pérenniser soutiennent les efforts d'attraction de la relève et contribuent à l'offre de soins pharmaceutiques aux patients. Par exemple, l'horaire de travail majoré (40 h) équivaut, à lui seul, à l'ajout de 140 pharmaciens dans le réseau.

### **Un rôle méconnu et une pénurie qui n'est pas sans conséquence**

Les pharmaciens d'établissements constituent l'un des piliers du réseau de la santé. Comme professionnels, ils sont habilités à évaluer les patients afin d'optimiser leur thérapie médicamenteuse et leur participation dans les équipes interdisciplinaires favorise, notamment, que les médecins se consacrent davantage au diagnostic et au suivi des pathologies, et les infirmières, aux soins directs aux patients.

À l'échelle du Québec, un poste de pharmacien d'établissement sur cinq est non comblé et cette situation est malheureusement critique pour les patients. En effet, plus de la moitié des salles d'urgence et plus du tiers des CHSLD sont sans soins pharmaceutiques. Dans de nombreux autres secteurs, peu ou pas de pharmaciens sont affectés aux soins.

« Les faits démontrent qu'il est temps que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, prenne cette situation au sérieux. Le manque de pharmaciens dans le réseau est majeur et de très longue date, et il nuit à la sécurité et à l'efficacité des soins. Il doit faire en sorte que les représentants de la partie patronale à la table de négociations reçoivent un mandat clair de pérenniser les mesures en place et qui ont fait leurs preuves. Il est malheureux que le gouvernement ne semble tirer aucune leçon de l'histoire récente et attende toujours que la capacité du système à livrer les soins et les services de santé soit dépassée avant d'agir. Avec la pérennisation des mesures de rémunération temporaires, le ministre a entre les mains une carte essentielle pour stabiliser la situation et intéresser la relève », conclut Linda Vaillant, directrice générale de l'A.P.E.S.

### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

### **Source :**

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

### **Renseignements :**

Mélissa Bradette

TACT

Cell. : 418 540-0324

[mbradette@tactconseil.ca](mailto:mbradette@tactconseil.ca)